

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

**Date de la convocation
et affichage:** 31 octobre 2013

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture :** 12 novembre 2013

**Nombre de membres
en exercice :** 23

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie :** 12 novembre 2013

L'an deux mille treize, le 7 novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT et M. Michel JOUNENT, Adjoints.

Etaient présents : Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN.

Absents représentés :

Mme Martine POIGNONNEC donne pouvoir à M. Robert ALLENOU,
M. Georges BREZELLEC donne pouvoir à Mme Annick CLERE,
Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à Mme Mariannick KERVOELEN,
M. William ABBEST donne pouvoir à M. Jacques MARTIN,
Mme Jeanne LUCAS donne pouvoir à M. Alain LORANT,
M. Patrick LE CHEVOIR donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE,
Mme Marie-Françoise HYDRIO donne pouvoir à Mme Sylviane BRE.

Mme Mariannick KERVOELEN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 16

Représentés : 7

Votants : 23

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Le premier point à l'ordre du jour concerne le procès-verbal de notre dernière séance, le 10 octobre dernier. Avez-vous des remarques à faire ? Pas de remarques donc je vais vous le proposer au vote.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2013 est approuvé par :

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),
et

Dix (10) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

LE MAIRE : Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le compte rendu des délégations du Maire, là j'ai un seul compte rendu à vous donner. Il s'agit d'un contrat avec l'entreprise Solaronics qui est à Armentières, qui a été passé pour maintenir l'équipement aérotherme gaz de la serre des services techniques pour une durée de 3 ans. Le coût annuel du contrat est de 327 € HT (Arrêté n° 2013 DG 17).

Pas de question particulière ?

Point n° 3

Délibération n° 07/11/2013-01

Casino – Principe de la mise en délégation

L'exploitation d'un casino constitue une activité de service public dans la mesure où elle contribue à l'animation culturelle et touristique de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Par ailleurs, en raison de la spécificité de l'activité, l'exploitation d'un casino en régie n'est pas envisageable. La réglementation impose que la désignation de l'exploitant soit réalisée en conformité avec les dispositions de l'article L.1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales, dispositions relatives aux procédures de délégation de service public.

L'exploitation du Casino de Saint-Quay-Portrieux a été confiée à la société « Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et Hôtels » (S.N.E.C.H.) par le biais d'un cahier des charges de délégation de service public signé. Celui-ci, signé le 3 septembre 1996 entre la commune de Saint-Quay-Portrieux et S.N.E.C.H. et d'une durée de 18 ans, voit son échéance au 31 décembre 2014.

Compte-tenu de la durée nécessaire à la passation d'un contrat de délégation de service public et du temps nécessaire au futur délégataire pour renouveler l'autorisation de jeux, la Ville de Saint-Quay-Portrieux doit dès à présent enclencher une procédure de mise en concurrence du futur Délégataire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Vu l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport du Maire sur le principe du recours à la délégation de service public annexé à la présente délibération et contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer l'exploitant du Casino et transmis aux membres de l'assemblée le 30 octobre 2013 ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 septembre 2013 ;
- **Décide à l'unanimité,**
 - **d'approuver le principe de l'exploitation d'une activité de jeux de hasard sous statut de casino dans le cadre d'une délégation de service public,**
 - **d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe du recours à la délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- **Autorise à l'unanimité,**

Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Débat avant le vote :

M. MORICE : Il avait été évoqué lors d'une réunion des ambiguïtés sur le côté juridique des terrains, de la construction etc... est-ce que cela a été levé ou pas ?

M. LE MAIRE : Ces ambiguïtés n'ont pas été levées pour une raison tout simplement de temps et cela fait partie de la mission de notre conseil que nous avons approuvé lors du dernier conseil municipal, SP 2000, qui dans le cadre de sa phase diagnostic va examiner l'ensemble, un peu enchevêtré c'est vrai, des constructions, terrains, qui est propriétaire de quoi.

Point n° 4

Délibération n° 07/11/2013-02

Budget annexe « cinéma » – Budget supplémentaire 2013

Malgré l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui a constaté la conformité du compte de gestion et du compte administratif 2012 du budget annexe du cinéma, le conseil municipal avait refusé, lors de la séance du 5/09/2013, d'approuver l'affectation des résultats.

Après un 1^{er} rappel du Préfet, le conseil municipal, réuni le 10/10/2013, a approuvé l'affectation des résultats. Cependant, une majorité d'élus a refusé d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe cinéma dont le seul objet est la reprise des résultats 2012 et la reprise des restes à réaliser.

Dans un courrier du 21 octobre 2013, le Préfet indique que le conseil municipal, par son refus, ne respecte pas l'avis de la Chambre Régionale des Comptes. Il demande que ce point soit réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal aux

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

fins d'approbation. A défaut, il devra saisir à nouveau la Chambre Régionale des Comptes qui prononcera l'inscription d'office de ces écritures

Le budget supplémentaire 2013 se présente de la manière suivante :
(le résultat de clôture en section d'exploitation étant à 0, il n'y a pas d'écriture de reprise à effectuer)

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES		
<i>Opé.</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
Opérations financières		46 144,73 €
	1687 - Autres dettes	46 144,73 €
100 - Restructuration Cinéma Arletty		66 000,00 €
	1312 - REPORT Subvention Région Bretagne	16 000,00 €
	1316 - REPORT Subvention Centre National du Cinéma	50 000,00 €
TOTAL		112 144,73 €

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES		
<i>Opé.</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
Opérations financières		57 947,11 €
	001 - Déficit antérieur reporté	57 947,11 €
100 - Restructuration Cinéma Arletty		54 197,62 €
	2313 - REPORT travaux	54 197,62 €
TOTAL		112 144,73 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire annexe cinéma tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu le budget voté ;
- Vu l'avis conforme du compte administratif par la Chambre Régionale des Comptes le 1 août 2013 ;
- Vu les demandes de la Préfecture ;
- Vu les votes exprimés :

Douze (12) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVAL, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Dix (10) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN et M. Jacques MARTIN),

Une (1) abstention (M. Bernard MORICE).

Décide

- **de ne pas approuver le budget supplémentaire annexe cinéma de l'exercice 2013, tel que présenté.**

Débat avant le vote :

M. LORANT : Je ne comprends pas Monsieur le Maire que vous représentiez cette affaire au conseil municipal pour la bonne raison qu'il est marqué ici que si le conseil municipal dit non, la Chambre Régionale des Comptes prononcera l'inscription d'office des écritures. A quoi sert le conseil municipal ?

M. LE MAIRE : Tout simplement parce que Monsieur le Préfet nous a écrit, vous avez d'ailleurs la copie de sa lettre, pour nous enjoindre de présenter à nouveau cette délibération au conseil municipal. Donc je lui ai répondu que je le ferais et donc il convient de le faire. Il n'empêche que si vous n'approuvez pas ce soir cette affectation des résultats, effectivement la Chambre Régionale des Comptes prendra sa décision elle-même. Avez-vous une autre question ? Alors si vous n'avez pas d'autre question, je vais passer au vote. Donc la délibération concerne l'approbation de ce budget supplémentaire tel qu'il vous a été présenté et que vous avez sous les yeux.

Monsieur le Maire passe au vote.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Après le vote :

M. JOUNENT : Monsieur le Maire s'il vous plaît. On peut quand même souligner le comportement du conseil municipal. Le 2 juillet, 2 jours après la date limite, on ne vote pas le compte administratif et donc il n'y a pas d'affectation. Au mois d'octobre on vote le compte administratif, enfin il est voté, pas par moi, mais il est voté ce compte administratif. On vote l'affectation et puis aujourd'hui ceux qui ont provoqué à nouveau cette situation changent encore d'avis. Ce n'est quand même pas supportable des choses pareilles.

M. LE MAIRE : Dont acte.

M. LORANT : S'il vous plaît Monsieur le Maire, je demande la parole. Ce soir je constate une fois de plus que Georges BREZELLEC et Dominique BLANC sont encore copains comme cochons.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ?

M. LORANT : Lors du vote du premier budget, vous l'avez négocié avec Georges BREZELLEC. Vous lui avez enlevé ses délégations ensuite vous lui avez dit « si tu votes le budget Georges je te remets tes délégations afin que tu puisses toucher un peu d'argent de la commune », bon on voit où on est rendu aujourd'hui ! Vous allez finir par vous retrouver tous les deux sur la même liste.

M. LE MAIRE : Attendez, vous permettez. Je vais donner la parole naturellement à chacun d'entre vous. Je crois que vous avez beaucoup d'imagination. Je ne négocie pas des approbations de budget, je laisse, comme cela me paraît normal dans un état démocratique, chacun se prononcer en son âme et conscience sur le budget. Donc je n'ai pas négocié quoi que ce soit là-dessus, je vous le précise. Jacques MARTIN ?

M. MARTIN : Je voudrais juste constater le courage d'Alain LORANT qui profite de l'absence de Georges pour balancer des accusations. Bravo et je n'ai plus rien à dire.

M. LORANT : Tu es là pour le représenter.

M. MARTIN : Je ne représente personne, je représente William ABBEST parce que j'ai un pouvoir, sinon je me représente moi-même.

M. LORANT : Georges BREZELLEC n'a qu'à être présent, c'est facile de se dérober le jour du conseil municipal.

M. LE MAIRE : Oui bien sûr, ce que je vous propose c'est de garder peut-être vos arguments ...

M. MARTIN : Je n'ai plus de commentaire.

M. LE MAIRE : Très bien. Ce que je vous propose, puisqu'on est un peu sorti de l'ordre du jour, c'est de garder vos arguments pour la prochaine campagne électorale parce que sinon vous risquez d'en manquer. Donc nous allons passer au point suivant.

Point n° 5

Délibération n° 07/11/2013-03

Budget principal – Décision Modificative N° 5 -2013

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°5 du budget principal section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour l'exercice 2013

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
chap	article	libellé	montant
011	Charges à caractère général		5 800,00
	60621	Combustibles	2 000,00
	614	Charges de copropriété	2 000,00
	6238	Divers relations publiques	500,00
	6256	Frais missions	200,00
	6257	Réceptions	1 100,00
022	Dépenses imprévues		12 675,00
	022	Dépenses imprévues	12 675,00
total			18 475,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chap	article	libellé	montant
70	70 Ventes, Prestations de services		7 000,00
	70311	Concessions cimetières	7 000,00
75	Produits divers de gestion courante		6 900,00
	752	Revenus des immeubles	1 500,00
	757	Redevances versées par les concessionnaires	5 400,00
77	Produits exceptionnels		4 575,00
	7788	autres produits exceptionnels	4 575,00
total			18 475,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M14
- Vu les votes exprimés :

Huit (8) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

Une (1) abstention (M. Robert ALLENOU).

Décide

- **d'approuver la décision modificative n° 5- 2013 du budget principal pour l'exercice 2013 telle qu'elle a été présentée.**

Point n° 6

Délibération n° 07/11/2013-04

Budget annexe « port » - Décision Modificative N° 5 -2013

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°5 du budget annexe Port section de fonctionnement en dépenses pour l'exercice 2013

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	
chap	article	libellé	montant
011	Charges à caractère général		0,00
	6064	fournitures administratives	40,00
	61551	entretien et réparation sur matériel roulant	-40,00
		total	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M4
- Vu les votes exprimés :

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

et

Neuf (9) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Décide

- **d'approuver la décision modificative n° 5– 2013 du budget annexe Port pour l'exercice 2013 telle qu'elle a été présentée.**

Point n° 7

Délibération n° 07/11/2013-05

Admission en non-valeur

Madame le Trésorier n'a pu recouvrer certaines créances rattachées aux Budgets de 2002, 2006, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012 en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité des débiteurs.

Elle a demandé et justifié leur admission en non-valeur pour un montant total de 540.79 €, cet état est arrêté à la date du 26/06/2013.

Droit place	166.94
photocopies	12.63
Cantine, garderie, école musique, clsh	361.22
	540.79 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'état de demande d'admission en non-valeur du centre des finances publiques ;

Décide à l'unanimité,

- **D'admettre les créances irrécouvrables désignées ci-dessus en non-valeur pour un montant global de 540,79 €,**
- **Les crédits sont inscrits au budget 2013 à l'article 654.**

Point n° 8

Délibération n° 07/11/2013-06

Réhabilitation du haut de la plage du Châtelet – Attribution du marché de travaux – Lot 03 (serrurerie)

Par Délibération n° 10/10/2013-07 en date du 10 octobre 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif au lot 03 sur la base d'un montant fixé à 24 354,51 € HT, soit 29 128,00€ TTC.

Après vérification, il s'est avéré que le montant TTC figurant dans le rapport d'analyse du maître d'œuvre correspondait en réalité au montant HT de l'offre présentée par l'entreprise ETG Enseigne Techni Gravure.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de délibérer à nouveau afin de prendre en compte le montant réel figurant sur l'acte d'engagement.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du haut de la plage du Châtelet, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue d'une consultation engagée selon les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal lors de la séance du 05 septembre dernier a décidé d'attribuer les marchés de travaux pour les lots 01 (Confortement de falaise et de structure – Gros œuvre), 02 (Charpente, bardage, menuiserie et travaux divers) et 04 (Plantations).

Afin de finaliser l'opération, il convient d'attribuer le marché de travaux relatif au lot 03 (Serrurerie) et qui concerne la dépose de garde-corps métalliques existants, la réalisation de garde-corps et de mains courantes au niveau des escaliers existants, la fourniture et la pose de mobilier urbain (banquettes, tables, corbeilles).

L'analyse des offres a fait l'objet d'une présentation à la commission de travaux du 03 octobre 2013.

Les crédits afférents à ce marché sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 412).

Il est proposé au conseil municipal de signer avec la société ETG Enseigne Techni-Gravure – 22190 PLERIN, pour un montant fixé à 29 128,00 € HT, soit 34 837,08 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Une (1) voix contre (M. Michel ROCFORT),

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

Neuf (9) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société ETG Enseigne Techni-Gravure – 22190 PLERIN, le marché relatif à la réhabilitation du haut de la plage du Châtelet (Lot 03 - Serrurerie), pour un montant fixé à 29 128,00 € HT, soit 34 837,08 € TTC.**

Débat avant vote

M. LORANT : Je vous rappelle que lors du dernier vote il y avait 6 abstentions, à savoir : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Alain LORRANT, Pascaline VEDRINE, Robert ALLENOU et Marie-Françoise HYDRIO. A plusieurs reprises Monsieur le Maire je vous ai fait des remarques sur votre gestion, à savoir que là si vous aviez réuni la commission travaux comme cela aurait dû être fait, la commission finances, je pense quelqu'un aurait découvert le pot aux roses. Votre gestion à la petite semaine cela suffit, donc je voterai contre. Vous êtes incapable de mener un chantier à bien. Je me souviens sur le cinéma lorsque vous aviez dit que le cinéma coûterait 750.000 € je vous avais dit 1,3 million, on est rendu à 1.5 million

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LE MAIRE : Pardonnez-moi mais on sort un peu de l'ordre du jour...

M. LORANT : Non je ne sors pas de l'ordre du jour. Je parle de votre gestion. Lorsqu'un prétendant, également un de vos collègues, Georges BREZELLEC qui à cette époque-là avait dit à 3 ou 4 % près il n'y aura pas d'erreur. Ce n'est pas une erreur de 3 ou 4 %, c'est une erreur de 100 % qu'il y a eu sur cette affaire-là. Et ici sur les Châtelets on est pour. Un bon nombre d'entre nous sont pour les Châtelets mais par contre on ne peut pas voter pour avec votre gestion à vous.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre très simplement qu'il ne s'agit pas de gestion du maire, qu'il s'agit d'une petite erreur, d'une erreur, d'une confusion entre un prix toutes taxes et un prix hors taxes qui a été commise par le maître d'œuvre. Donc la réunion des commissions dont vous parlez n'aurait strictement rien changé simplement vous laissez étaler une fois de plus quelques arguments, on sent qu'il y a une campagne électorale bientôt. Qui veut prendre la parole ?

M. ROCFORT : Je trouve tout à fait inadmissible ce genre d'erreur. Comment peut-on confondre des prix hors taxes et TTC. On sait très bien que ces projets ne sont soumis à personne, il n'y a aucun élu ici qui est capable de dire ce qu'il se passe dans ces projets. C'est cela votre démocratie ? C'est cela votre démocratie ? Cela fait 2 ans que les travaux sont en cours à SAINT QUAY on n'a aucun renseignement sur les plannings. On nous dit que ce sera terminé peut-être en 2014. Il n'y a aucun élu ici qui a été désigné pour suivre ces travaux. J'estime que c'est scandaleux.

M. LE MAIRE : Très bien. Et bien écoutez j'espère que ce scandale ne va pas vous faire monter la fièvre. En tout cas ce que je peux vous dire c'est que lorsque nous réunissons très régulièrement la commission travaux qui examine tous les projets et chantiers, je ne sais pas je ne vous y vois pas, d'ailleurs on ne vous voit pas beaucoup à SAINT QUAY non plus et on ne vous voit jamais.

Rires des élus

Ce que je constate aussi c'est que depuis 1 an que vous êtes élu vous n'avez pas fait une seule proposition pour faire avancer les choses pour les quincésiens. Donc voilà c'est tout.

M. ROCFORT : Ecoutez, vous nous avez donné des délégations ?

M. LE MAIRE : Maintenant nous allons passer au vote. Donner une délégation à M. ROCFORT, je pense que les quincésiens m'en auraient beaucoup voulu.

M. LORANT : Avant qu'on parte au vote....

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas donné la parole est-ce que vous la voulez ?

M. LORANT : Oui je la veux.

M. LE MAIRE : Et bien je vous la donne.

M. LORANT : Il se pose un problème dans cette affaire- là. Il y a plusieurs entreprises qui ont répondu, alors il faudrait peut-être regarder à quel prix elles ont répondu. Apparemment c'est une augmentation de 20 %, si ces sociétés ont répondu en HT maintenant comment on est au niveau des marchés vis-à-vis de ces entreprises qui ont répondu.

M. LE MAIRE : Monsieur LORANT, si vous aviez écouté ce qui s'est dit lors du dernier conseil municipal sur cette affaire, vous auriez très probablement retenu que sur ce lot il n'y avait qu'une seule entreprise qui avait répondu. Voilà. Maintenant je pense que ce que vous avancez malheureusement tient à un oubli de votre part ou peut-être une participation épisodique à la commission travaux.

M. LORANT : Non

M. LE MAIRE : Ce que je pense maintenant c'est que nous allons passer au vote plutôt que de polémiquer dans le vide.

M. ALLENOU : Je crois qu'il y avait des subventions prévues pour ce programme de travaux. Où est-ce qu'on en est dans ces demandes de subventions ou dans ces accords de subventions.

M. LE MAIRE : Sur ces subventions j'ai eu une réunion, dont je vous rendrai compte tout à l'heure en questions diverses, cet après-midi à la Communauté de Communes avec le Conseil Général. Il y a dans le cadre du contrat de territoire une subvention de 67.000 € qui est prévue et puis il y a en aura d'autres également. Il y a le contrat de Pays, cela fait très longtemps d'ailleurs, 3 ans, que le contrat de Pays prévoit une subvention de 100.000 € et nous aurons également 10.000 € de la part de la Communauté de Communes. Donc, tout cela ne change pas et nous aurons au total 171.700 € de subventions. Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer au vote.

Point n° 9

Délibération n° 07/11/2013-07

Programme de voirie 2013 – Attribution du marché de travaux

Dans le cadre du programme de voirie 2013, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics pour un marché de travaux.

Ces travaux consisteront à aménager et à rénover diverses voies communales (rue de Gâcon, rue de la Garenne, rue du Manoir, rue du Romeur, rue des Mésanges, rue du Clos du Roy, rue du Docteur Laennec, accès stade E. Lallinec et ateliers municipaux).

Les crédits afférents à ce programme sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 396).

Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Centre Ouest – 22206 GUINGAMP, pour un montant de 205 598,08 € HT, soit 245 895,30 € TTC (Solution Variante).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),
et

Dix (10) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise COLAS Centre Ouest – 22206 GUINGAMP, le marché relatif au programme de voirie 2013, pour un montant fixé à 205 598,08 € HT, soit 245 895,30 € TTC (Solution Variante),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Débat avant le vote :

M. JOUNENT : C'est quand même étonnant, depuis des mois, des mois, des mois et encore des mois on entend qu'un certain nombre de rues sont en mauvais état. Et brusquement à la fin, à quelques mois des élections, vous lancez un programme, ce n'est pas un peu démago ça ?

M. LE MAIRE : Monsieur JOUNENT malheureusement cela ne fait pas des mois et des mois qu'un certain nombre de rues sont dans un mauvais état, cela fait des années, des années que l'ensemble de la voirie de la ville est en mauvais état.

M. JOUNENT : Je voulais être gentil avec vous en disant des mois, 6 ans.....

M. LE MAIRE : Non mais attendez, je ne vous interromps pas quand vous parlez, vous me laissez terminer et après je vous redonnerai la parole. Je crois que c'est mieux pour que chacun comprenne. Donc premier point la ville a effectivement des besoins de rénovation de voirie à peu près partout et ceci depuis des années. Chaque maire et chaque conseil municipal a fait ce qu'il a pu ou ce qu'il a décidé de faire en matière de voirie. Chaque année nous avons un programme de rénovation de voirie, vous avez pu le constater depuis 6 ans, et le programme 2013 voilà il est en train de se faire. Il se trouve qu'il y a des élections en mars 2014 on ne va quand même pas interrompre le programme de voirie qui a d'ailleurs été présenté en commission travaux sous forme de plan pluriannuel et ensuite décliné sous forme de plan annuel, ça me paraît évident donc voilà.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. JOUNENT : Quand j'ai parlé de mois, je voulais être gentil avec vous, je voulais être aimable avec vous, vous ne l'êtes pas souvent avec moi, mais je trouve quand même singulier que des travaux, par exemple l'effacement des réseaux commencent à se faire jour dans la ville alors que cela aurait pu être des travaux qui pouvaient commencer dès votre responsabilité en marche. Donc je trouve que vraiment quand on parle de gestion à la petite semaine je trouve que vraiment on pèse on soupèse aujourd'hui l'absence d'un maire à plein temps qui s'occupe de ce qui se passe dans sa ville et qui regarde et qui écoute ses concitoyens.

M. LE MAIRE : Là-aussi je ne peux que vous dire d'attendre la campagne électorale pour proférer de tels propos parce que sinon vous risquez de manquer d'arguments ...

M. JOUNENT : Je ne suis pas candidat Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : ... Je peux vous dire qu'il y a eu un schéma directeur qui a été élaboré en début de mandat qui a intégré un ensemble d'équipements, un ensemble de mesures et de décisions concernant l'accueil, un ensemble de mesures concernant l'animation et dans ces prévisions d'équipement nous avons intégré bien sûr en dehors de grandes réalisations comme le cinéma, le CLJ etc ... la requalification d'un certain nombre de quartiers, l'enfouissement des réseaux et un programme de rénovation de voirie, ce que toute municipalité aurait fait. Alors je répète, nous sommes en fin de mandat donc ça peut vous surprendre mais je ne vois pas pourquoi on interromprait ces travaux de voirie parce que les élections approchent.

M. LORANT : Michel vient d'arriver au conseil municipal il n'y a pas très longtemps mais par contre Michel je tiens à te préciser qu'il y a déjà 6 ans Monsieur le Maire a attaqué la rue de la Grève Gicquel en effacement. Il a commencé quand même du bon côté.

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire à ce propos puisque ça a l'air de vous titiller un peu, c'est que mon prédécesseur, Monsieur LAMBOTTE, avait commencé la rénovation des rues en termes d'enfouissement par quelque chose qui me paraît d'ailleurs très logique à savoir celles qui donnent sur la mer, parce qu'elles sont les plus touristiques, les plus avenantes. Donc nous avons, sur proposition de la direction technique, poursuivi ce programme en continuant donc les rues qui donnent sur la mer. Il se trouve que la rue où j'habite donne sur la mer donc je vous prie de m'en excuser. Si vous n'avez pas d'autres questions je vais proposer au vote ce programme de voirie...

M. MORICE : Minable, minable....

M. LE MAIRE : Non, je vous remercie...Monsieur MORICE

M. TANON : Arrête de faire ton autocritique...

M. LE MAIRE : Donc je vous propose de signer avec l'entreprise COLAS la mieux disante, ce marché.

Monsieur le Maire passe au vote.

Point n° 10

Délibération n° 07/11/2013-08

Assainissement – Reconnaissance et diagnostic de l'émissaire de rejet en mer - Attribution de la mission

Dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration, la ville de Saint-Quay-Portrieux a réalisé un certain nombre d'études (diagnostic - schéma directeur d'assainissement – modélisation,...).

Cette démarche a conduit la collectivité à déposer en Préfecture en début d'année un dossier au titre des procédures réglementaires liées aux études d'impact (Art. R 122-8 du Code de l'Environnement) et à l'autorisation administrative résultant des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Le dossier réglementaire requis pour l'évolution du système d'assainissement et pour le renouvellement de l'autorisation de rejet, actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat, doit être complété.

Une mission d'étude doit être réalisée au niveau de l'émissaire d'eaux usées actuel. En effet, les conclusions des études préalables ont conduit au maintien de la canalisation actuelle (sans redimensionnement ni prolongement), considérant que la dilution actuelle suffit à disperser l'effluent apporté par l'émissaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation a donc été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics pour une mission comprenant un diagnostic technique puis une étude détaillée et chiffrée des travaux à engager au niveau de l'émissaire d'eaux usées situé entre la pointe de l'Isnain et la tourelle de la Hergue.

Les crédits afférents à ce programme sont disponibles au Budget Assainissement voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 122).

Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société SAFEGE – 22440 PLOUFRAGAN pour un montant de 13 682,00 € HT, soit 16 363,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

et

Neuf (9) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société SAFEGE – 22440 PLOUFRAGAN le marché relatif à la mission de reconnaissance et de diagnostic de l'émissaire de rejet en mer, pour un montant fixé à 13 682,00 € HT, soit 16 363,67 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Débat avant le vote :

M. MORICE : Sur le document il est précisé que les conclusions des études préalables ont conduit au maintien de la canalisation actuelle, enfin il s'agit du principe du maintien c'est-à-dire que l'endroit où ça va rejeter en mer on le conserve. La taille de l'émissaire à priori c'est bon. En revanche concernant l'état il y a quand même des incertitudes, là on peut être amené à refaire l'ensemble si jamais on découvre que c'est cassé en plusieurs endroits, ce qui est probable d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Absolument, d'ailleurs c'est la préfecture qui dans le cadre de l'instruction de notre dossier nous demande cette étude supplémentaire mais bien sûr le résultat amènera peut-être la préfecture, donc l'Etat, à nous demander certains travaux. Je crois que Mathieu TANON voudrait ajouter quelque chose.

M. TANON : On avait fait avec les services techniques un pré-diagnostic avec plongeurs et on a vu que l'émissaire est carrément cassé en 2 endroits et que c'est un tube en béton qui est en bon état. Donc on avait préparé je dirais l'ordre des investissements mais la préfecture nous a pris de vitesse en nous demandant précisément de dire ce qu'on veut faire, ce qu'on va faire, comment, alors que ça allait être fait normalement. Donc dans ces conditions oui tu as raison Bernard il faut s'ouvrir la porte à plusieurs possibilités. A priori il semblerait techniquement qu'il soit possible de réparer. On verra bien.

M. LE MAIRE : Merci, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote.

Point n° 11

Délibération n° 07/11/2013-09

Travaux de couverture – Réhabilitation du préau – Parc de la Duchesse Anne – Attribution des travaux

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 16/05/2013-02 en date du 16 mai 2013, le Conseil Municipal a donné son accord sur le projet d'extension et de réaménagement du local annexe au parc de la Duchesse Anne et a autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour la réalisation du projet.

Une consultation d'entreprises a été faite en vue de l'attribution des travaux de couverture du préau. Après analyse des offres, il ressort que la proposition de l'entreprise GUESNEUX Bernard – 22410 Saint Quay Portrieux pour un montant de 20 498,00 € HT, soit 24 515,61 € TTC est la plus avantageuse.

Les crédits afférents à ce programme sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 424).

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise GUESNEUX Bernard – 22410 Saint Quay Portrieux pour un montant de 20 498,00 € HT, soit 24 515,61 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Seize (16) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mme Jeanne LUCAS, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

et

Sept (7) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GUESNEUX Bernard – 22410 Saint Quay Portrieux, le devis relatif aux travaux de couverture du préau du Parc de la Duchesse Anne, pour un montant fixé à 20 498,00 € HT, soit 24 515,61 € TTC ;**

Délibération n° 07/11/2013-10

Acquisition de décors lumineux

Il est proposé au Conseil Municipal le devis de la société Decolum – 55310 Tronville en Barrois, pour l'acquisition de décors lumineux complémentaires (Secteur du Casino, Rue Clémenceau) pour un montant de 3 478,99 € HT, soit 4 160,88 € TTC.

Les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 262)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Huit (8) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

Une (1) abstention (Mme Sylviane BRE).

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société Decolum – 55310 Tronville en Barrois, pour l'acquisition de décors lumineux pour un montant de 3 478,99 € HT, soit 4 160,88 € TTC.**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Débat avant le vote

M. LORANT : S'il vous plaît, avant de voter, on n'aurait pu quand même réunir une commission pour voir les décors.

M. LE MAIRE : Compte-tenu de votre présence ...

M. LORANT : Compte-tenu de vos goûts !

M. LE MAIRE : Attendez...

M. LORANT : Compte-tenu de vos goûts

M. ROCFORT : Quand on voit l'esthétisme du centre ville...

M. LE MAIRE : Je précise qu'il ne s'agit pas de mes goûts....

M. LORANT : Et bien ce sont les goûts de qui ?

M. LE MAIRE : Ecoutez Monsieur LORANT, je veux bien que vous transformiez notre conseil en cirque mais ayez quelques limites quand même.

M. LORANT : Ayez un peu de respect pour nous, ayez un peu de respect pour les élus s'il vous plaît, on n'est pas au cirque ici. C'est vous qui transformez le conseil en cirque.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je veux bien mais le public jugera et vos collègues aussi.

M. ROCFORT : Vous insultez les élus ...

M. LE MAIRE : Je vous précise que ces décors existent depuis longtemps, qu'ils sont totalement extérieurs à mes goûts personnels, si j'avais à vous donner mon avis personnel je vous le donnerais, il serait probablement un peu différent de ce que nous avons, mais nous avons évidemment intérêt à nous adresser à l'entreprise Decolum dès lors que nous ne changeons pas toutes les décorations, ce qui serait un investissement important, nous les complétons à hauteur de 4.000 €. Donc voilà, maintenant ...

M. LORANT : On peut voir les modèles ...

M. LE MAIRE : ... je vous remercie de prendre la parole quand je vous la donne Monsieur LORANT . Cela s'appelle l'organisation des débats. Et donc voilà, je vous ai donné ...

M. LORANT : Il y a encore des cours à refaire Monsieur le Maire.

M. MORICE : Monsieur le Maire s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Oui je vous en prie.

M. MORICE : Pour les emplacements de ces décorations, on avait évoqué à une certaine époque qu'il y avait un effort à faire plus sur la rue Clemenceau que sur Saint Quay. Est-ce que sur les 13 motifs supplémentaires, l'affectation de ces décors a été décidée ou pas ?

M. LE MAIRE : Ecoutez il est bien indiqué, vous l'avez dans le texte que ce seront des décors utilisés rue Clemenceau et dans le secteur du casino. Donc je ne peux pas...

M. MORICE : Je voulais savoir la répartition.

M. LE MAIRE : Alors la répartition, alors évidemment si 13 ce n'est pas divisible par 2, voilà ce que je peux vous dire déjà. Donc de toute façon il y aura un quartier qui sera fortement pénalisé, puisqu'il aura très probablement un décor de moins que l'autre.

M. MORICE : On pose la question puisqu'il avait été évoqué qu'il fallait faire un effort sur le port. Est-ce que dans ces décors la plus grosse partie ira au port ou est-ce que la plus grosse partie ira au casino. C'est la question que je pose.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LE MAIRE : Bien sûr, alors ce que je peux vous dire c'est qu'il y en aura au port et il y en aura dans le secteur du casino mais d'une façon inégale parce qu'il y a 13 décors.

M. MORICE : Mais là vous me prenez pour une bille ! 13 c'est un nombre premier je sais bien que ce n'est pas divisible par 2. Mais je vous demande simplement si vous le savez ou si vous ne le savez pas. Si vous ne le savez pas vous dites je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Ah s'il y en aura plus dans tel quartier ou l'autre ? Alors je vous réponds ...

M. MORICE : On avait souhaité faire un effort sur le port pour la décoration. Est-ce que ce sera maintenu ou pas ?

M. LE MAIRE : Alors très clairement j'ai donné instruction aux services techniques pour qu'il y ait effectivement un effort particulier sur la rue Clemenceau mais je ne sais pas vous dire ce soir s'il y en aura un peu plus, beaucoup plus... je suis précis maintenant cela vous va ?

Mme BRE : Et bien non pas du tout.

M. MORICE : Vous n'êtes pas précis, vous me dites bon ben je tiens compte de la remarque on en mettra plus sur le port ou alors vous dites....

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que je vous ai répondu.

M. MORICE : Bien non...

M. TANON : Il a dit j'ai donné instruction pour ...

M. LE MAIRE : J'ai donné instruction pour qu'il y en ait d'une façon significative au port, est-ce que cela vous va ?

M. MORICE : Non « significative » ça ne veut rien dire.

M. LE MAIRE : Très bien...

M. LORANT : Au niveau des ampoules, quel type d'ampoules

M. LE MAIRE : Alors ce que je vous propose c'est quand vous posez une question, moi je ne la déforme pas, je la prends telle quelle, c'est de prendre ma réponse telle quelle aussi. Comme cela ça facilitera la compréhension mutuelle.

M. LORANT : Monsieur le Maire, c'est des leds ou des ampoules

M. LE MAIRE : Attendez, Monsieur LORANT voulez-vous la parole ?

M. LORANT : Oui.

M. LE MAIRE : Et bien je vous la donne.

M. LORANT : C'est des leds ou des ampoules ?

M. LE MAIRE : Ce sont des leds. Alors je sais que le grand jeu au conseil municipal c'est essayer de me coincer, sur les leds vous ne me coincerez pas. Voilà.

M. LORANT : Le prix s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Alors non maintenant vous n'avez plus la parole, non Monsieur LORANT je vous remercie mais je voudrais que vous ayez le sens de la limite. Donc je vous propose de voter cette acquisition de décors lumineux complémentaires. Donc qui est contre ? M. LORANT, alors M. ROCFORT, vous avez un pouvoir M. ROCFORT ?

M. ROCFORT : Non

M. LE MAIRE : Alors pourquoi levez-vous 2 doigts ?

M. ROCFORT : Pour voir si vous suivez.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. TANON : Vous qui fustigiez les gens qui faisaient des erreurs

M. LE MAIRE : Très bien, alors on va essayer d'être un peu centré sur nos affaires.

Monsieur le Maire poursuit le vote.

Point n° 13

Délibération n° 07/11/2013-11

Acquisition d'une tonne à eau pour le Centre Technique Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LE MOAL SARL – 22170 Boqueho, pour l'acquisition d'une tonne à eau pour un montant de 3 750 € Net (Dépense non assujettie à la TVA).

Les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 262).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Huit (8) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

Une (1) abstention (Mme Sylviane BRE).

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LE MOAL SARL – 22170 Boqueho, pour l'acquisition d'une tonne à eau pour un montant de 3 750 € Net.**

Débat avant le vote :

M. ALLENOU : C'est du matériel d'occasion ? Pourquoi il n'y a pas de TVA ?

M. LE MAIRE : Alors on me dit que c'est le statut de l'entreprise qui fait qu'il n'y a pas de TVA. Voilà. Alors je passe au vote.

M. JOUNENT : Une question Monsieur le Maire. C'est une SARL il y a automatiquement de la TVA .

M. LOUESDON : Non

M. JOUNENT : Pourquoi ?

M. LOUESDON : Et bien relisez le code des impôts, sur l'article 293b.

M. LE MAIRE : Bien, donc je passe au vote.

M. LORANT : Vous pouvez nous le lire s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Non non Monsieur LORANT s'il vous plaît.

M. LORANT : Je regrette on est là pour avoir une explication.

M. LE MAIRE : Vous avez eu l'explication.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Mme KERVOELEN : Non on n'en n'a pas eu.

M. LORANT : Monsieur le Directeur Général des Services nous dit qu'il y a un article, qu'il nous le lise.

M. LE MAIRE : Monsieur LORANT, je souhaite que vous restiez dans la limite qui ne soit pas trop éloignée du ridicule.

M. LORANT : Je reste dans la limite. Monsieur le Directeur Général des Services est intervenu dans ce débat, je lui demande de nous sortir l'article, c'est tout. Qu'il nous lise l'article, il est là pour cela.

M. LE MAIRE : Il n'est pas là pour ça.

M. LORANT : Pourquoi il est là alors ?

M. LE MAIRE : Monsieur le Directeur Général des Services n'est pas là pour cela, il a été recruté pour une mission beaucoup plus large.

M. LORANT : Pourquoi il intervient ?

M. LE MAIRE : Parce qu'il a répondu à une de vos questions.

M. LORANT : Il n'a pas répondu à une de nos questions.

M. TANON : Il a répondu clairement. Il peut peut-être répéter pour ceux qui n'ont pas entendu.

M. LE MAIRE : Je propose de passer au vote.

M. LORANT : On veut lecture de l'article c'est tout.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, nous passons au vote.

Point n° 14

Délibération n° 07/11/2013-12

Acquisition de tentes de réception

Une consultation d'entreprises a été faite en vue de l'acquisition de tentes de réception (2 structures de 5 m x 12 m / 1 structure de 3 m x 3 m) en remplacement d'équipements vétustes. Après analyse des devis, il ressort que la proposition de l'entreprise MEFRAN Collectivités – 56800 Campénéac, pour un montant global de 9 458,00 € HT, soit 11 311,77 € TTC, est la plus avantageuse.

Les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au Budget Principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 (Opération 262).

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise MEFRAN Collectivités – 56800 Campénéac, pour un montant global de 9 458,00 € HT, soit 11 311,77 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Huit (8) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO),

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. Michel JOUNENT, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN),

Une (1) abstention (Mme Sylviane BRE).

Décide

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités – 56800 Campénéac, pour l'acquisition de tentes de réception pour un montant de 9 458,00 € HT, soit 11 311,77 € TTC.**

Débat avant le vote :

M. MARTIN : Le 11 septembre il y avait l'inauguration du bâtiment du port et une tente neuve appartenant à la mairie de 5 mètres sur 12 avait été montée. C'est donc que cette tente avait été achetée auparavant. Elle était tout neuve, c'est la première fois qu'elle était montée sur le port. Donc je pose juste la question de savoir si cela fait partie des 2 structures ou s'il s'agit d'une troisième.

M. LE MAIRE : D'accord, Monsieur LOUESDON va vous répondre là-dessus.

M. LOUESDON : La tente que vous avez vue au mois de septembre c'est celle qui était effectivement inscrite au budget qui a été donc voté. Il restait des reliquats de crédits, pour bénéficier des tarifs qu'il y avait actuellement et compte tenu de l'état d'usure des tentes auxquelles on procède sur le remplacement, on a anticipé, la proposition est anticipée par rapport à 2014 puisqu'elles seraient à changer en 2014.

Réactions des élus.

M. ROCFORT : Qu'est-ce qui vous autorise à anticiper ?

M. LE MAIRE : Merci. Y-a-t-il d'autres questions ?

M. LORANT : Monsieur le Maire je vous rappelle que le conseil municipal vous a enlevé toutes vos délégations concernant les achats. Vous êtes autorisé à acheter qu'à hauteur de 3.000 €. Comment se fait-il que vous avez acheté une tente à 9.458 € ?

M. LE MAIRE : Mais elle n'est pas achetée. Ce que je vous propose c'est d'essayer de suivre notre conseil municipal

M LORANT : Elle est rendue, elle est livrée. Non seulement elle est livrée, il y a eu un bon de réception, je sais qu'avec vous les bons de réception vous ne les signez pas.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vous remercie de me rappeler à l'ordre sur ce point mais ça n'a aucun sens par rapport à la proposition qui vous est faite ce soir d'acheter ces tentes compte-tenu de la vétusté d'un certain nombre d'autres tentes, qui représentent la somme que j'ai indiquée. Non je ne vous redonne pas la parole, nous allons passer au vote.

M. LORANT : Vous nous mettez devant le fait accompli...

M. LE MAIRE : Je ne vous redonne pas la parole Monsieur LORANT.

M. LORANT : Mais je m'en fous que vous ne me la donniez pas la parole.

M. LE MAIRE : Non mais je m'excuse mais

M. LORANT : Vous faites du grand Guignol.

M. LE MAIRE : Je vais passer au vote.

Point n° 15

Délibération n° 07/11/2013-13

Urbanisme – Décisions sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Les déclarations d'intentions d'aliéner et les demandes d'acquisition déposées doivent faire l'objet d'une décision par le Conseil Municipal.

DIA			
13Q0074	14/10/2013	5, rue des Ecoles s° E n° 561 et 762	Bâti sur terrain propre - Habitation (Surf. Hab : 120 m², 3 niveaux), bâti achevé depuis plus de 10 ans

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

			Superficie totale du bien: 661 m ² <i>Etat hypothécaire en cours</i>
13Q0075	19/10/2013	44, quai de la République s° E n° 341 et 342	Bâti sur terrain propre - Appartement-Carrez de 19,74 m ² , bâti achevé depuis plus de 10 ans dans une copropriété de moins de 10 ans Superficie totale du bien: 316 m ²
13Q0076	21/10/2013	Rue des Trois Frères Salaün s° G n° 1235, 1241 et 1242	Non bâti - Terrain à bâtir Superficie totale du bien: 1092 m ² <i>Droits grevant les biens : servitudes</i>
13Q0077	23/10/2013	Rue de Gacon s° G n° 1276	Non bâti - Terrain à bâtir Superficie totale du bien: 460 m ² <i>Etat hypothécaire en cours</i>
13Q0078	25/10/2013	3 bis, place de la Plage s° C n° 445 et 462	bâti sur terrain propre - Appartement de 28,60 m ² , bâti achevé depuis plus de 10 ans dans une copropriété de plus de 10 ans Superficie totale du bien: 866 m ²
13Q0079	04/11/2013	1, rue Georges Clémenceau et 46/48 Quai de la République s° E n° 1600, 1609 et 1611	Bâti sur terrain propre - Local professionnel commercial et garage, bâti achevé depuis plus de 10 ans, copropriété de plus de 10 ans Superficie totale du bien: 761 m ²
13Q0080	05/11/2013	6, avenue du Martouret s° C n° 146, 1372 et 1373	Bâti sur terrain propre - Habitation + Dépendance annexe (Surf. Hab : 102 m ² , 2 niveaux), bâti achevé depuis plus de 10 ans Superficie totale du bien: 1332 m ²

Invité à s'exprimer sur le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu les DIA présentées ;

Décide à l'unanimité,

- **de ne pas préempter sur les biens objets des DIA sus citées.**

Point n° 16

Délibération n° 07/11/2013-14

Réhabilitation du « Saint-Quay » - demande de subvention auprès du Conseil Régional

La commune a décidé d'engager des travaux de réhabilitation du vieux gréement « Le Saint Quay ».
Dans le cadre de sa politique de subventionnement le Conseil Régional de Bretagne, par l'intermédiaire de l'association
« Nautisme en Bretagne » pourrait participer au financement de ce projet.

Les travaux envisagés et l'estimation financière correspondante se décomposent comme suit :

Estimation détaillée du coût de réalisation

DESIGNATION	MONTANT HT
Pont – Coque	41 000 € HT
Aménagement intérieur	
Plomberie	3 000 € HT
Moteur	3 000 € HT
Electricité - Electronique	7 000 € HT
Gréement	2 800 € HT
Devis sortie d'eau plus hang	5 000 € HT
TOTAL HT	61 800 € HT

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Plan de financement

Nature du financement	Type de financement	Dépenses (en HT)	% de financement
<i>Aides publiques</i>	Région	18 540 €	30%
<i>Maître d'ouvrage</i>	Fonds propres	43 260 €	70%
Coût total HT		61 800 €	100 %

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière du Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 30 % du coût H.T. estimé pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés :

Sept (7) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, M. Mathieu TANON, Mme Jeanne LUCAS et M. Robert ALLENOU)

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Trois (3) abstentions (Mme Mariannick KERVOELEN, Mme Pascaline VEDRINE et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Décide

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne l'octroi d'une subvention portant sur 30 % du montant des travaux de réhabilitation du Vieux Gréement « le Saint Quay » soit dix-huit mille cinq cent quarante euros.**

Débat avant le vote

M. LE MAIRE : Avez-vous une question ?

M. JOUNENT : Ce n'est pas une question. Là je m'étonne du silence de M. TANON.

M. TANON : Mais j'allais prendre la parole. En quoi ça te regarde que je prenne ou que je ne prenne pas la parole ?

M. JOUNENT : Mais vous m'avez amené un truc chez moi....

M. TANON : Et bien et alors, j'ai bien le droit de prendre la parole

M. JOUNENT : comme quoi il fallait vendre le bateau tout de suite...

M. TANON : J'ai le droit de prendre la parole. C'est quoi ce genre de truc, on n'est pas en Chine.

M. JOUNENT : Mais je sais bien que je ne suis pas en Chine. Vous n'avez rien d'un mandarin.

M. TANON : Je n'ai pas envie de prendre la parole, c'est moi qui en décide.

M. JOUNENT : Pourquoi vous m'envoyez des mails alors ?

M. LE MAIRE : Non mais attendez, nous sommes au conseil municipal Monsieur JOUNENT donc je ne crois pas que cette question soit vraiment

M. JOUNENT : Ma question est correcte, je dis « je m'étonne de ne pas entendre Monsieur TANON ».

M. LE MAIRE : Donc ce n'est pas une question, c'est une remarque. Très bien.

M. JOUNENT : Oui, il nous a envoyé un mail, une page de réflexions sur le bateau, il veut le vendre tout de suite.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LE MAIRE : Mais non.

M. JOUNENT : C'est bien ce qu'il m'a dit.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas là pour imaginer ce qu'il conviendrait de dire ou ne pas dire de la part d'un élu au conseil municipal...

M. TANON : Ne lui explique pas, il ne comprend pas....

M. LE MAIRE : Il ne comprend pas, bon d'accord. Y-a-t-il d'autres questions ? Oui Mathieu.

M. TANON : Oui je voulais prendre la parole mais ça fait déjà 2 personnes qui me disent « ne prenez pas part au conseil municipal ». Mais je fais ce que je veux et je parle si j'ai envie. Alors pourquoi je suis amené à parler, c'est que je n'ai pas pu être à la plénière et que j'avais des choses à dire. Alors je me suis permis, je me suis autorisé à envoyer à tous mes collègues dans le cadre d'un débat, d-é-b-a-t, une note précise et factuelle sur le vieux gréement et je rappelle quelques points. Et je leur ai dit, c'est pour initier le débat peut être entre vous, je regrette, je ne suis pas là voyez ce que vous pouvez faire, et là j'ai reçu une volée de bois vert. Alors je résume quand même le sujet. Le sujet c'est que le vieux gréement a été estimé en valeur vénale il y a presque un an à 28.000 €. Il vaudrait un peu moins maintenant. Et là on s'apprête à faire 60.000 € de dépenses, et encore c'est le devis le plus bas. Or, il faut savoir qu'une fois qu'on aura fait ces dépenses il ne vaudra pas 60.000 + 28.000, il vaudra entre les deux et plutôt vers le bas. Parce que, malheureusement, on ne peut pas faire valoir ces travaux sur les vieux gréements sur lesquels il y a un cours aléatoire et en tout cas très bas. Donc ma réflexion, je vous la proposait mais vous en faites ce que vous voulez, c'était de différer ces décisions dans la mesure où il n'est pas impossible et même probable que vendre le bateau en l'état pour en acheter un en meilleur état coûterait beaucoup moins cher que d'engager ces 60.000 €. Voilà mais il faut réfléchir un peu et puis le vouloir. Ceci étant dit ça pourrait prendre encore quelques mois.

M. LE MAIRE : Merci. Qui veut intervenir ?

M. ROCFORT : Je partage entièrement l'avis de Monsieur TANON et je regrette qu'il ne parle pas plus souvent au conseil municipal parce que ses propos sont parfaitement pertinents sur ce point.

M. MORICE : Je crois qu'attendre ce n'est pas une solution parce que si on veut que le bateau soit opérationnel pour la saison prochaine il faut que les travaux soient faits cette année. Alors soit on fait des travaux et le bateau pourra naviguer, soit on ne fait pas les travaux et le bateau ne navigue pas. Donc il y a un choix à faire. La question n'a pas été posée dans ce sens-là au conseil.

M. LE MAIRE : Qui veut intervenir ?

Mme QUERE : Je ne suis pas certaine qu'on ait accès au même financement d'ici quelque temps étant donnée la situation globale.

M. JOUNENT : Parlez dans le micro sinon ce n'est pas enregistré.

M. TANON : Oui j'ai quand même rajouté une phrase, j'ai dit on peut passer l'été avec, évidemment seul inconfort il est moins bien, quitte à faire quelques petites bricoles pour qu'il soit un peu moins fuyard etc... son intégrité d'après l'expert qui a été commissionné n'est pas encore en jeu.

M. VASSELIN : Cela me paraît très difficile de parler d'une valeur pénale ...(repris par des élus) oui, vénale, excusez ce lapsus, oui d'une valeur vénale sur ce type de ...

M. LE MAIRE : Oui vous êtes influencé par la situation judiciaire de M. JOUNENT il me semble.

M. VASSELIN : ... d'une valeur vénale pour ce type de bateau. Parce que la valeur de ce bateau, elle n'est pas seulement au niveau financier. Ce bateau représente quelque chose sur la ville de SAINT QUAY. C'est cela qu'il faut considérer de mon point de vue. Et de là à trouver un bateau qui soit en bon état, de cette taille et un vieux gréement, je ne sais pas où vous prouvez en trouver un. Il n'y en a pas beaucoup sur le marché.

M. LE MAIRE : Bien. Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Non, alors je passe au vote. Donc je vous propose de m'autoriser à demander une subvention au Conseil Régional sur cette affaire.

Délibération n° 07/11/2013-15

Personnel communal – Modification de la grille horaire des professeurs de l'école de musique année 2013-2014 et rémunération des heures supplémentaires d'enseignement artistique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu des inscriptions à l'école de Musique pour l'année scolaire 2013/2014, il y a lieu de modifier la grille horaire des professeurs en prenant en compte leur action pédagogique évaluée à ½ h en plus de leurs cours respectifs.

Les modifications de la grille horaire des agents disposant d'un CDI feront l'objet d'un nouvel avenant au titre de l'année scolaire en cours.

Il précise également qu'en raison de l'absence de candidat dans certaines disciplines d'une part et des règles de cumul d'autre part, certains agents sont amenés à effectuer régulièrement des heures supplémentaires d'enseignement. Afin de pouvoir rétribuer les agents pour leurs travaux supplémentaires, il convient d'allouer des indemnités horaires d'enseignement aux agents du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

Le conseil municipal est invité à approuver la nouvelle grille horaire hebdomadaire des professeurs pour l'année scolaire 2013-2014 et à se prononcer sur le principe de la rémunération des heures supplémentaires d'enseignement alloué aux agents effectuant des heures supplémentaires au-delà de leur temps plein.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n° 91-875 du 06/06/1991 modifié ;
- Vu le décret n° 50-1253 du 06/10/1950 ;
- Vu les votes exprimés :
Vingt (20) voix pour et trois (3) abstentions (M. Alain LORANT, Mme Sylviane BRE et M. Robert ALLENOU)

Discipline	Durée Hebdomadaire de Service	
	Saison 2012/2013	Saison 2013/2014 (du 15/09/2013 au 30/09/2014)
Guitare – Orchestre	10h + ½ h	11h+½ h
Batterie et percussions	3h½ h +½ h	2h½ h+½ h
Direction, Flûte et formation musicale	20h	20h
Piano - 1er poste	19h½ +½h	9h¼+½ h
Piano - 2° poste		9h+½ h
Chant	9h+½h	8h½+½h
Saxophone- Jazz	3h+½h	4h½+½h
Guitare, clarinette, FM éveil et percussions	18h½+½h	18h½+½h du 15/09/13 au 30/09/2013 14h+ ½ du 01/10/13 au 30/09/2014

Décide

- **D'approuver la nouvelle grille horaire hebdomadaire des professeurs de l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2013-2014 telle quelle figure dans la présente**
- **De rémunérer les heures supplémentaires d'enseignement aux agents du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique effectuant des heures supplémentaires au-delà de leur temps plein sur la base du décret n° 50-1253 du 06/10/1950.**

Débat avant le vote

M. VASSELIN : Dans ce tableau où y-a-t-il un type possible d'heures supplémentaires au-delà des services à temps plein. Le service à temps plein d'un professeur de musique ..

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LE MAIRE : C'est 20 heures, c'est le maximum.

M. VASSELIN : C'est le maximum donc ils sont tous au maximum à 20 heures.

M. LE MAIRE : Non il ne sont pas tous au maximum quand vous regardez les choses. Il y en a qui font moins, par exemple sur la direction flûte ils sont à 20 heures mais sur batterie et percussion ils sont beaucoup moins.

M. VASSELIN : La question que je pose, je n'ai pas été très précis, c'est qu'il y en a qui ne sont pas à temps plein donc qui sont à temps partiel et qui peuvent faire plus que leur temps partiel donc avoir des heures supplémentaires.

M. LOUESDON : Ce n'est pas tout à fait ça.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas tout à fait ça, donc vous pouvez ajouter une précision.

M. LOUESDON : Pour les professeurs de musique qui ne sont pas à temps complet, donc effectivement à temps partiel, si on prend le premier qui fait 11 heures, si en cours d'année il doit faire quelques heures en plus par rapport à la demande on appellera ça des heures complémentaires puisque que c'est un complément par rapport au temps complet qui est de 20 heures. Les heures supplémentaires c'est par rapport à un temps complet, pour un professeur de musique c'est limité à 4 heures supplémentaires hebdomadaires dans l'enseignement, 4 heures.

M. VASSELIN : Il n'y a qu'un seul temps complet possible c'est celui de « direction flûte et formation musicale » si c'est 20 heures. Tout le reste c'est éventuellement des heures complémentaires.

M. LOUESDON : Oui.

M. LE MAIRE : Merci. Si vous n'avez pas d'autres questions je vais passer au vote.

Point n° 18

Questions diverses

M. LE MAIRE : J'ai quelques questions diverses avant de vous laisser la parole si vous en avez.

En ce qui concerne le **contrat de territoire**, vous savez qu'il s'agit d'un contrat qui a été signé entre la Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général. Nous avons indiqué que 3 dossiers, projets, étaient éligibles au contrat de territoire : la réhabilitation du CLJ d'une part, la réhabilitation du stade Eugène Lallinec d'autre part et à l'époque la couverture d'un court de tennis, c'est-à-dire la réalisation d'un deuxième court couvert. Ceci pour un total de possibilité de subventions en ce qui concerne SAINT QUAY PORTRIEUX de 136.700 €. Ce contrat prévoyait une réunion de revoyure, ce n'est pas très joli mais c'est assez clair, c'est ce qui a été fait cet après-midi dans le cadre d'une réunion de tous les maires de la Communauté de Communes de chaque commune ainsi que des représentants du Conseil Général et donc j'en ai profité, conformément à la délibération que nous avons prise lors du conseil municipal du 12 avril 2012, pour réajuster ces subventions à savoir d'une part le basculement de ce qui était prévu pour le deuxième court couvert vers l'opération du Châtelet puisque le court avait fait l'objet d'un vote et ensuite avait fait l'objet d'un vote contraire donc négatif, et également d'un basculement partiel à hauteur de 5.800 € du reste qui n'avait pas été utilisé sur le CLJ puisque les travaux au final avaient coûté moins cher que l'estimation d'origine. Voilà ça c'est une première information.

Deuxième information, sur le dossier des **rythmes scolaires** nous poursuivons nos travaux, nous recevons, après avoir reçu les enseignants, les parents d'élèves donc le 12 novembre prochain et notre commission se réunira le lendemain, le 13, pour faire le point et poursuivre ce dossier.

Le chantier de la **Place Sainte Anne** avance bien, les arbres sont protégés. Je dis cela parce qu'un certain nombre de riverains s'étaient émus de la protection de ces arbres du fait d'une opération en 2 temps des entreprises c'est-à-dire ils avaient passé du goudron jusqu'au bord et ensuite enlevé sur 1 mètre autour de chaque arbre le goudron pour poser les pierres.

L'appel d'offres sur les **aires de jeux**, une question a été posée par Annick CLERE lors de la réunion plénière d'avant-hier sur les dates de l'appel d'offres. Donc il a été lancé le 26 octobre et sa fin est le 22 novembre.

Enfin sur le **patinoire** qu'il est prévu d'installer pendant les vacances de Noël pour donner un peu d'animation avec quelques chalets de Noël tenus par des commerçants volontaires, nous avons évoqué plusieurs lieux. Je pense qu'il y a lieu, sans jeu de mot, de décider d'une façon définitive. Donc si vous souhaitez exprimer à nouveau vos préférences, ça a

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

été évoqué au port, quai Robert Richet, ça a été évoqué au Parc de la Duchesse Anne, ça a été évoqué devant le parc de la Duchesse Anne, également sur l'esplanade du centre de Saint Quay, l'esplanade du casino, bon ça avait été évoqué..., et puis également au centre de Saint Quay. Et donc si vous voulez ce soir confirmer ou donner des précisions sur le lieu qui vous paraîtrait le ... la mairie aussi avait été évoquée.

M. MORICE : Oui, je pense que ce dernier point a l'avantage de se trouver à mi-distance entre le Port et Kertugal, au centre de la ville et ce n'est peut-être pas la plus mauvaise solution.

M. LE MAIRE : Alors effectivement ça serait une bonne solution sur le plan de la distance, c'est d'ailleurs là qu'avait été organisé un marché de Noël il y a 3 ans. Le problème c'est que si on met cette patinoire à cet endroit cela veut dire qu'on saccage complètement les travaux des espaces verts qui ont quand même fait un effort pour que cette place soit attrayante. Cela veut dire qu'il faudrait supprimer l'existant, monter la patinoire et une fois qu'on la démonterait donc au bout de 15 jours

M. MORICE : Non, la taille fait qu'il n'y a pas de suppression de parterres, on a pris les mesures.

M. LE MAIRE : Je suis désolé, j'ai demandé aux services techniques d'étudier cette possibilité, ils ont pris également les mesures, ils m'ont dit que ce n'était pas possible sans esquinter les espaces verts. Je vous réponds sur la réponse des services techniques.

M. MORICE : On n'a pas le même mètre étalon.

M. LE MAIRE : Il faudra en parler aux services techniques. Y-a-t-il d'autres idées ? Alors s'il n'y en n'a pas d'autres... Sur le port l'intérêt c'est qu'on pourrait le faire effectivement au bout du quai Robert Richet compte-tenu du fait que les marchés d'hiver du lundi y sont beaucoup moins encombrés. Le problème c'est qu'il y a quand même aussi du vent mais il y a aussi surtout le problème de l'éloignement pour les gens qui habitent Kertugal. C'est quand même loin. Donc l'idée serait peut-être, j'ai interrogé les commerçants, de mettre cette patinoire à la place actuelle des parkings qui se trouvent devant la maison de la presse avec autour des chalets qui protégeraient du vent qui arrive par l'esplanade du casino. C'est la solution qui paraît la plus... en tout cas qui rencontre le plus d'approbation de la part des commerçants du quartier de Saint Quay Portrieux.

M. MORICE : Vous avez interrogé les commerçants du Port ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas interrogé les commerçants du Port dès lors que j'ai considéré que le fait de mettre au bout du quai Robert Richet était quand même très très éloigné des commerçants de Saint Quay et puis surtout des habitants de Kertugal. C'est tout au bout là...

M. MORICE : Là vous avez fait un choix. Quand est-ce que vous nous demandez notre avis ?

M. LE MAIRE : Je vous demande ce soir votre avis pour faire un choix définitif.

M. MORICE : On peut voter.

Mme KERVOELEN : A Kertugal on n'est pas au bout du monde. On peut se déplacer.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas considéré que Kertugal était au bout du monde mais le déplacement est tout à fait envisageable d'ailleurs je rencontre des gens de Kertugal à la maison de la presse ou ailleurs. Simplement ce n'est pas aussi commode que quand c'est au centre.

Alors je voulais également vous donner une dernière information. La police municipale utilisera dorénavant....

Mme KERVOELEN : On décide ou pas ?

M. LE MAIRE : Je recueille votre avis et puis je vais décider avec l'ensemble des avis des commerçants. J'ai retenu votre avis il y en a qui sont pour la place de la mairie d'autres pour le Port d'autres Voilà. Alors en ce qui concerne la **police municipale** elle va utiliser dorénavant le PV électronique c'est-à-dire qu'avec le PV électronique qui n'a pas pour objet, je vous le dis tout de suite et on donnera une information aux habitants naturellement, de multiplier les contraventions mais simplement de simplifier la vie de la police municipale quand elle passe des contraventions et de tout simplement se caler sur l'ensemble des outils modernes qui sont utilisés aujourd'hui dans les grandes villes et dans toutes les communes. Voilà. Avez-vous vous-mêmes des questions diverses ?

M. JOUNENT : Monsieur le Maire on approche de la fin de la mandature et il y avait quelque chose dans votre programme qui me plaisait beaucoup et je me demande ce que c'est devenu. C'était page 14 il était question de la création d'un

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

jumelage. Alors depuis 5 ans il ne se passe rien. Comment vous pouvez expliquer cela ? Surtout que c'était un truc intéressant, ça touchait le sport, la culture, la jeunesse, le troisième âge, la musique, les échanges en tout genre. Donc c'était quelque chose qui risquait de mettre un peu d'animation, même beaucoup d'animation, comme d'ailleurs font toutes les villes, elles sont toutes jumelées à quelque chose et nous tout a disparu, pourquoi ? Qu'est-ce qu'il se passe ?

M. LE MAIRE : Si vous permettez, pour des raisons de organisation et d'ordre et de logique, puisque vous me posez une question à partir du programme électoral qui a fait l'objet de l'élection municipale en 2008, je vous propose de réserver ce type de question à la prochaine campagne électorale. Parce que ça me paraît logique. Maintenant, vous permettez je termine ma réponse, maintenant lorsque des questions diverses

M. JOUNENT : Vous vous présentez...

M. LE MAIRE : ... Je ne vous ai pas dit que je me présentais ou pas, je vous ai dit de réserver à la prochaine campagne électorale, à laquelle tout à chacun pourra ou ne pourra pas participer, ce type de question. Maintenant je précise que les questions diverses, comme celles que je vais laisser poser au public lorsque nous aurons clôturé le conseil, concernent les affaires de la municipalité, nous sommes ici en conseil municipal. Donc avez-vous des questions qui concernent les affaires municipales

M. JOUNENT : Monsieur le Maire je reprends la parole s'il vous plaît, mais c'est une affaire du conseil municipal puisque la dernière fois qu'on en a parlé c'était le 11 décembre 2008 et c'était Madame QUERE. Alors je voudrais bien qu'elle s'explique cette dame- là. Elle a envie d'avoir des responsabilités importantes, elle s'est engagée dans cette affaire-là, on en n'entend plus parler depuis 5 ans. Elle a eu 55 mois en responsabilité au poste d'adjointe à la culture, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la commune, est-ce qu'il y a plusieurs personnes qui l'ont empêchée de faire aboutir ce projet qui est quand même un projet intéressant ? Moi je me suis intéressé à la commission de la culture qui s'occupait de cela donc je crois que le problème il vient directement de Madame QUERE qui a enterré le projet, enfin depuis 55 mois elle a enterré le projet.

M. LE MAIRE : Avez-vous d'autres questions diverses ? Alors Mathieu TANON voudrait répondre là-dessus.

M. TANON : Oui. Je fais partie de ceux, Isabelle dira ce qu'elle voudra, je me souviens qu'on s'est trouvé en panne pour ce genre de jumelage et que les villes sollicitées n'en voulaient plus. C'était passé de mode, le train était passé et bref et moi j'étais très content parce que les jumelages j'en ai vus. J'en ai vu fonctionner, ça fonctionne toujours au profit de ceux qui s'en occupent, c'est confisqué par quelques élus ou par quelques extra-élus et ensuite cela fonctionne en circuit fermé, ça s'offre du voyage gratuit, des allers- retours, des échanges privés et la commune ne voit rien passer dans 8 cas sur 10. Donc j'ai été vachement content que ça tombe aux oubliettes.

M. ROCFORT : Pourquoi l'avoir inscrit au programme ?

M. LE MAIRE : Et bien alors on va maintenant passer aux questions diverses directement liées s'il vous plaît aux affaires municipales.

M. MORICE : Deux questions à poser s'il vous plaît. La première concerne le **stationnement à Saint Quay** dans le secteur où il y a eu les travaux qui ont été réalisés. Il y a énormément de gens qui ne respectent absolument pas la signalétique et qui utilisent gaillardement les sens interdits pour accéder au parking. Alors, soit on tolère, et auquel cas c'est le foutoir ou alors peut-être parce que le sens d'entrée du parking est mauvais je n'en sais rien, soit on fait appliquer la loi, il faut peut-être que la police municipale soit un peu plus présente sur place.

M. LE MAIRE : Je pense que dans ce genre de situation il faut peut-être avoir un petit peu de souplesse. Je m'explique. Je pense que quand on est en phase travaux et que l'on change complètement les habitudes des quincocéens il n'est pas anormal de voir ce que vous constatez et vous avez raison de le constater parce que je le constate moi-même, j'ai vu à plusieurs reprises des personnes qui pénétraient le parking de la maison de la presse en sens interdit. Alors il est bien évident que cette situation ne pourra pas se poursuivre et que je demanderai à la police municipale d'intervenir mais soyons quand même durant la phase des travaux un tout petit peu indulgents parce que laissons aux quincocéens le temps de s'habituer quand même.

M. MORICE : Mais un sens interdit c'est un sens interdit. Il n'y a pas de tolérance.

M. LE MAIRE : Non non mais vous avez totalement raison.

M. MORICE : On ne passe pas ou alors on enlève les panneaux et on laisse les gens entrer sur le parking de n'importe quel côté.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LE MAIRE : Je reconnais bien en vous le gendarme.

M. MORICE : Je ne suis pas gendarme, je suis désolé.

M. LE MAIRE : Mais si....

M. MORICE : Non mais renseignez-vous sur mon curriculum vitae je ne suis pas gendarme du tout.

M. LE MAIRE : Non non mais ...

M. MORICE : Mais à partir du moment où il y a des règles et vous êtes chargé de les faire appliquer dans la commune...

M. MARTIN : C'est le code de la route.

M. MORICE : C'est le code de la route. S'il y a un accident qu'est-ce qu'il se passe ?

M. LE MAIRE : Ne prenez pas mal ce que je viens de dire

M. MORICE : Et bien si. C'est une ânerie alors....

M. LE MAIRE : Si vous voulez. Alors ce que je viens de vous dire c'est qu'il est tout à fait anormal de ne pas respecter les sens interdits bien sûr mais je répète il est quand même, si on a un petit peu de bon sens, normal de laisser aux quincocéens le soin de s'habituer à ces nouveaux circuits ils ont quand même je dirais des travaux encore en cours qui ne sont pas simples, il y a des déviations provisoires mais d'une façon un peu permanente suivant les quartiers où l'entreprise intervient donc voilà. Mais je suis d'accord avec vous, vous avez tout à fait raison sur le fond. Je dis soyons provisoirement indulgents et nous appliquons fermement la réglementation.

M. MORICE : Je ne dis pas de mettre systématiquement un PV mais je souhaiterais que la police municipale soit présente plus souvent sur place pour conseiller les gens et leur faire respecter les règles.

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire là-dessus c'est que la police municipale a constamment le souci de sortir et d'être toujours sur place à SAINT QUAY PORTRIEUX. Simplement soyons quand même cohérents et honnêtes chaque fois que la police municipale se « balade » entre guillemets, c'est ce que j'entends à Saint Quay on me dit « ben oui ils se baladent ». Donc ou bien ils sont dehors et ils se baladent ou bien ils sont dans leur bureau et ce n'est pas normal. C'est pour ça que je pense qu'il faut quand même considérer que la police municipale fait bien son travail car elle est très constamment dans les rues, dans les quartiers de Saint Quay pour aider soit les habitants soit éventuellement assurer le bon fonctionnement de la circulation et le respect du code de la route. Avez-vous d'autres questions ?

M. MORICE : Oui une deuxième question. J'avais posé la question au dernier conseil sur **l'effritement de la falaise côté Grève Noire**, la falaise continue à s'ébouler et je n'ai pas eu la réponse à ma question.

M. LE MAIRE : Oui, alors j'ai demandé à Jean Claude CHAUVIN de reprendre contact avec les propriétaires de la maison de l'Isnain pour savoir ce qu'ils comptaient faire et surtout s'ils avaient engagé des travaux sur cette falaise.

M. MORICE : Est-ce que la commune ne peut pas lancer elle-même les travaux et facturer aux propriétaires ?

M. LE MAIRE : Ah non ça ? en droit....

M. MORICE : S'il y a un problème de sécurité.

M. LE MAIRE : Non en droit ça ne se fait pas. S'il y avait un problème je dirais très aigu de sécurité naturellement après plusieurs injonctions, plusieurs démarches, nous serions amenés à le faire.

M. MORICE : Mais là cela fait un an et demi que ça dure.

M. LE MAIRE : Non non attendez ne confondez pas le temps qui passe avec l'urgence ce qui est tout à fait différent. Simplement vous avez raison de signaler que ce que vous venez de dire et donc j'ai demandé à Jean Claude CHAUVIN, il va le faire, de prendre contact avec les propriétaires de l'Isnain sur cette affaire de falaise. Qui a une autre question ?

M. LORANT : Je voulais savoir quel était le coût pour la police municipale des paiements électroniques.

M. LE MAIRE : Le coût ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

M. LORANT : Oui.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire le coût de l'instrument ?

M. LORANT : De l'achat de l'appareil.

M. LE MAIRE : Alors le coût exact je ne l'ai pas en tête, ce que je sais c'est qu'il est subventionné à hauteur de 50 %, je crois. Est-ce que vous avez une idée du coût (s'adressant à M. LOUESDON) ? Moins de 2.000 €. Voilà donc subventionné à hauteur de 50 %. M. JOUNENT, oui ?

M. JOUNENT : Monsieur le Maire vous avez aimablement rappelé que j'avais une situation judiciaire. Je vais moi aussi rappeler la vôtre. Il y a une instruction....

M. LE MAIRE : Non excusez-moi, attendez

M. JOUNENT : Pourquoi vous avez dit ça ?

M. LE MAIRE : Non, attendez, ça n'a rien à voir avec la police municipale, j'ai simplement fait un peu d'humour parce que Albert VASSELIN avait fait un beau lapsus, c'est tout.

M. JOUNENT : Je vous rappelle qu'il y a un juge d'instruction qui est nommé pour une affaire de faux en écritures et que vous ...

M. LE MAIRE : Oui et je n'ai pas de nouvelle depuis 9 mois.

M. JOUNENT : ... avez la grande réussite au Tribunal Administratif pour l'achat d'une boutique pour 100.000 €. 100.000 € qui sont jetés à la poubelle, et là on discute aujourd'hui pour 3.000 ou 4.000 € !

M. LE MAIRE : Oui oui très bien.

M. JOUNENT : On verra bien qui gagnera

M. LE MAIRE : Bien sûr. Très bien si vous n'avez pas d'autres questions on va... non non, maintenant on va....

M. LORANT : C'est une question qui concerne le conseil municipal. Monsieur le Maire, vous avez été condamné à me verser 1 € symbolique, je ne l'ai toujours pas reçu D'autre part le conseil municipal

M. LE MAIRE : Attendez regardez bien votre courrier. Oui je vous écoute.

M. LORANT : Le conseil municipal a statué en disant qu'on devait se faire rembourser les frais d'avocats concernant cette affaire, je n'ai toujours pas reçu le mandat.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vais maintenant

M. LORANT : Il faut qu'on retourne au tribunal ? comment vous voulez faire sur cette affaire-là ?

M. LE MAIRE : Attendez maintenant vous êtes intervenu beaucoup, je vous ai donné la parole d'une façon je crois importante, nous allons maintenant clôturer ce conseil, je vous remercie d'y avoir participé, je vous remercie d'avoir été très vivants, y compris sur des sujets qui n'avaient rien à voir et je vais donner la parole au public s'il souhaite poser des questions. Je rappelle simplement parce que nous sommes en fin de mandat que la parole donnée au public depuis le début du mandat a tout simplement pour objet à la fois de faire exprimer les quinocéens sur les sujets qui leur tiennent à cœur mais qui doivent avoir un lien avec la vie municipale, avec la gestion municipale et les questions que les uns et les autres peuvent se poser et évitez, s'il vous plaît, de poser des questions qui pourraient être traitées dans le cadre d'une campagne électorale.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 55
